



PLAN NATIONAL DE FORMATION 2017 La DGALN vous propose l'action de formation n° 17-235

EcoQuartiers et montage économique des opérations d'aménagement durable

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :
<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du
CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>



QUAND ?

18, 19 et 20 octobre 2017

date limite d'inscription
29 septembre 2017 (auprès du CVRH)

OÙ ?

CVRH de Clermont-Ferrand
Salle TRONCAIS
45 rue Jules Verne,
63100 CLERMONT FERRAND

meddit.cvrh-clermont@developpement-durable.gouv.fr

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DHUP/AD4
chef de projet : Yâsimîn VAUTOR – 01 40 81 94 12
yasimin.vautor@developpement-durable.gouv.fr
DGALN- Sous-direction de la performance
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation
formationsd.bec.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

vos contacts au CVRH

chef de projet :
Franck DEYTIEUX - 0473147207
franck.deytieux@developpement-durable.gouv.fr
assistante de formation :
Véronique SERONIE - 0473147217
Veronique.Seronie@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Comprendre le processus global d'élaboration d'un montage financier d'une opération d'aménagement,
- Connaître les stratégies et les outils à disposition pour maîtriser les coûts et les risques liés au foncier,
- Mettre à jour les connaissances sur les modalités de financement des équipements publics,
- Connaître les grands postes d'un bilan d'aménagement, distinguer le bilan d'aménagement et le bilan promoteur et comprendre comment les bilans s'articulent,
- Comprendre l'impact des choix de programmation et d'aménagement sur les différents bilans,
- Comprendre l'intérêt des études de programmation en phase amont du projet et leur impact sur les différents bilans afin de répondre aux besoins de tous (adéquation aux revenus des ménages, marché immobilier).

le public concerné – les pré-requis

- Collectivités :
 - Élus
 - Agents de services techniques de collectivités (urbanisme et aménagement, environnement)
 - Chefs de projet du programme de revitalisation des centres-bourgs
- Services de l'État :
 - DREAL (référénts EcoQuartier, chargés de mission Développement Durable ou Environnement, référénts revitalisation des centres-bourgs, Transition Energétique, Habitat, référénts EcoCité,...)
 - DDT (référénts EcoQuartier, référénts nouveau conseil aux territoires, chargés de mission Développement Durable, Environnement, Transition Energétique, Habitat, référénts territoriaux,...)

CONTEXTE

Le bureau de l'aménagement opérationnel durable (AD4) compte parmi ses missions la mise en place et la diffusion de la démarche et du label EcoQuartier inscrit dans le Plan Ville Durable. Mise à disposition des collectivités, la démarche EcoQuartier est un outil opérationnel adaptable à tous les contextes pour faire levier vers l'aménagement durable. Collectivité en milieu rural, périurbain et grande ville : chaque collectivité, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.

L'enjeu principal de l'aménagement relève de la question de son financement : on ne financera pas aujourd'hui la ville de demain comme l'on a pu financer la ville d'hier, tant les leviers de création de la valeur urbaine évoluent. L'intégration du développement durable, du changement climatique, du retour à une certaine territorialisation de l'économie ou encore des transitions numériques et démographiques impactent fortement les aménageurs dans la conduite de leur action et dans le financement d'opérations d'aménagement qui répondent aux besoins de tous.

Au-delà de la connaissance des acteurs de l'aménagement, il convient donc d'identifier les leviers mobilisables et les possibilités d'optimisation du montage économique d'une opération d'aménagement selon les spécificités du contexte dans lequel elle s'inscrit.

Cette formation s'appuie sur la démarche écoquartier, qui dans sa charte, rappelle qu'il s'agit notamment de « **réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire** » et d' « **intégrer la dimension financière tout au long du projet** ».

Intervenants :

- Florence Menez, CEREMA Direction technique Territoire et Ville
- Marc Barriau, bureau ADEQUATION
- Véronique Renoux, Lôgidome, acteur de l'aménagement opérationnel

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation alterne séquences théoriques et interventions de professionnels. Elle se clôture par un exercice de mise en pratique sur un cas concret d'opération d'EcoQuartier avec un travail en sous-groupes sur ordinateur portable.

Premier jour :

- Tour de table, présentation du déroulement et objectifs de la formation, contextualisation des enjeux ;
- Introduction aux enjeux de l'aménagement durable et de son financement ;
- Les leviers d'actions des collectivités : planification, fiscalité, foncier, financement des équipements, programmation.

Deuxième jour :

- Les acteurs de l'aménagement : leurs outils et leurs modes d'actions ;
- Le témoignage d'acteurs locaux, retours d'expérience sur des projets concrets ;
- La programmation urbaine et immobilière.

Troisième jour :

- La programmation urbaine et immobilière (suite) ;
- Étude de cas, mise en pratique ;
- Ouverture vers l'approche en coût global ;
- Débriefing, conclusion, évaluation de la formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

PNF DGALN 2017 - Action n° 17-235

(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription)
par courriel : meddit.cvrh-clermont@developpement-durable.gouv.fr

LA FORMATION : EcoQuartiers et montage économique des opérations d'aménagement durable

CVRH concerné : **CLERMONT**
Chef(fe) de projet : Franck DEYTIEUX
Assistant(e) : Véronique SERONIE
Dates de la formation : **18, 19 et 20 octobre 2017**
Date limite d'inscription : 29 septembre 2017

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail

T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier

T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications

Le stagiaire utilise son droit individuel à la formation (D.I.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MTES/MCT <input type="checkbox"/>	MAA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service